



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 06 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 8 décembre 2022

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
26 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 14/2021-2026 relatif à l'annexe du Règlement général de police ;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver l'annexe au Règlement général de police de la commune de Rennaz ;
2. de fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à main levée 23 oui, 1 non et 2 abstentions, telles que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2022.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl